

Suivi de grossesse - Dates à retenir

1^{er} trim. La 1^{re} consultation se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles). Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel et à adresser à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

- Entretien prénatal précoce
- Réfléchir à un mode de préparation à la naissance et à la parentalité
- Prise de sang pour le groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose et autres sérologie

Échographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée suivie d'une prise de sang pour le dépistage de la trisomie 21 (selon demande des parents)

4^e mois 2^e consultation.

5^e mois 3^e consultation. Échographie à 22 semaines d'aménorrhée

6^e mois 4^e consultation. Prise de sang. Prendre contact avec la maternité d'accouchement

7^e mois 5^e consultation. Préparation à la naissance ou à la parentalité

8^e mois 6^e consultation. Échographie à 33 semaines d'aménorrhée

9^e mois 7^e consultation, dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste

À chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines. Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois.

Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisés en fonction des situations.

Les sages-femmes du Service de Protection Maternelle et Infantile du Département de la Moselle

En lien avec votre médecin traitant, votre gynécologue, votre sage-femme ou l'équipe de la maternité, **la sage-femme de PMI** de votre quartier ou de votre localité peut vous rencontrer à votre domicile ou au Centre Moselle Solidarités.

Ces professionnelles sont à votre disposition pour :

- **Vous écouter**
- **Répondre à vos questions sur :** le déroulement de la grossesse, l'aide au sevrage tabagique, la préparation à la naissance, l'hygiène de la grossesse, l'allaitement, l'arrivée du ou des bébés, la contraception, le suivi post-natal, la rééducation périnéale, etc...
- **Assurer un suivi de votre grossesse** en complément de celui de votre médecin ou de votre sage-femme
- **Vous informer** sur les possibilités d'aide et de soutien à domicile après la naissance

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **www.moselle.fr**

Moselle
L'Euromdépartement

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1 RUE DU PONT MOREAU
CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
BUREAUX SITUÉS AU 28/30 AVENUE ANDRÉ MALRAUX • METZ
TÉLÉPHONE : 03 87 56 30 30



DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE



ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Les femmes enceintes peuvent bénéficier, dès le début de grossesse, ou à tout moment de la grossesse, d'un entretien, seule ou accompagnée, avec un professionnel de santé.

Moselle
L'Euromdépartement



ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

POURQUOI UN ENTRETIEN ?

- ◆ Pour rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps
- ◆ Pour parler de vos attentes, de vos besoins et de votre projet de naissance
- ◆ Pour être informée du suivi de votre grossesse
- ◆ Pour connaître vos droits
- ◆ Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de votre choix
- ◆ Pour poser toutes les questions qui vous préoccupent
- ◆ Pour vous apporter un soutien dont vous auriez besoin.



Qui y a droit ?

Toutes les femmes enceintes, nul besoin de prescription médicale.

À quel moment ?

Le plus tôt possible, mais il peut être fait à tout moment de la grossesse.

Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, organisés en réseau : sages-femmes libérales, sages-femmes du Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynéco-obstétriciens, et les gynécologues dans toutes les structures existantes.

Que deviennent les renseignements recueillis par le professionnel ?

C'est vous qui décidez des informations à transmettre aux professionnels qui vont suivre votre grossesse ou qui pratiqueront l'accouchement en accord avec le professionnel qui réalise l'entretien.

Pour toute information à transmettre, demander à la personne qui a pratiqué l'entretien d'utiliser une fiche de synthèse qui sera jointe à votre dossier de suivi.

Et si je n'ai pas de questions ?

Quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je me sens ?
- Quelles sont mes inquiétudes, comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?

Combien va-t-il me coûter ?

Cet entretien fait l'objet de l'établissement d'une feuille de soins. Il est remboursé à 100 %, et dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais (PMI et professionnels pratiquant le tiers-payant).

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il dure de 45 mn à 1 heure

À domicile, au Centre Moselle Solidarités, dans un cabinet médical ou à la maternité.

La future maman peut être seule ou accompagnée

C'est un temps d'échange confidentiel

La sage-femme ou le médecin peut réaliser une fiche de synthèse à votre demande, document qui vous sera remis.

